RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2024

FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir la tarification pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

CHAPITRE II

TARIFICATIONS

Article 2

Le conseil municipal de la Ville de Warwick décrète l'imposition des tarifs suivants pour différents biens, services et activités offerts pour l'exercice financier 2025.

Administration générale

Article 2.1 Documents municipaux

	Rapport d'événement ou d'accident			
	Copie d'un plan général des rues ou de tout autre plan 5,00 \$			
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation				
	Copie de règlement municipal			
	(ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$) 0,50 \$	/page		
	Copie du rapport financier			
	Reproduction de la liste des contribuables ou habitants 0,01 \$	/nom		
	Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	/nom		
	Photocopie d'un autre document	/page		
	Page dactylographiée ou manuscrite			
	Photographie 5 x 7 pouces			
	Photographie 8 x 10 pouces 8,00 \$			
	Confirmation de taxes par télécopieur :			
	- Agents immobiliers, évaluateurs, etc 5,00 \$			
	- Notaires, créanciers hypothécaires, etc			

Article 2.2 Immonet (services en ligne)

Pour la consultation du rôle d'évaluation, les coûts par transaction exigés sont de :

• Accès professionnel * 139,75 \$ plus les taxes applicables

- Rôle d'évaluation:
- Détail des taxes;
- État de compte;

* Frais d'ouverture de dossiers 50,00 \$ plus les taxes applicables

Accès commercial

Rôle d'évaluation;
Rôle de taxation;
4,95 \$ plus les taxes applicables
16.95 \$ plus les taxes applicables

Loisirs, culture et vie communautaire

Article 2.3 Terrains de balle (été 2025)

 Location saison estivale* : 		
○ Équipe adulte :	125 \$	/équipe
o Équipe âgée de moins de 18 ans :	100 \$	/équipe
Tarif horaire (jour)	. 40 \$	
Tarif horaire (soir)	. 50 \$	
Tournoi fin de semaine (vendredi au dimanche)	350 \$	

^{*}Saison basée sur 14 semaines. Si le nombre de semaines est revu à la baisse ou à la hausse, la tarification sera ajustée proportionnellement au nombre réel de semaines d'ouverture.

Article 2.3.1 Camp de jour (été 2025)

Coût par semaine par enfant

Inscription:

Inscription

• Semaines 2 à 7 (lundi au jeudi et vendredi sortie payante) 56 \$ /semaine

• Service de garde - Semaine 1 (2 jours) : 10 \$

Inscription

• Horaire du service de garde : 7 h 30 à 9 heures et 16 heures à 17 h 30

• Retard : 3 \$ par tranche de 5 minutes

Article 2.4 Bibliothèque (1er janvier au 31 décembre 2025)

<u>Retards</u>

• Volumes, périodiques et nouveautés jeunes 0,10 \$ /jour

Abonnements

Résidents Aucuns frais

Accès internet

• Utilisateurs Aucuns frais

Article 2.5 Frais de non-résidents (municipalités n'ayant pas d'entente) *

Baseball mineur (été 2025)	200 \$	
Bibliothèque – Abonnements (1er janvier au 31 décembre 20	25) 200 \$	
Cours de tennis (été 2025)	200 \$	
Hockey mineur (saison 2025-2026)	200 \$	
Patinage artistique (saison 2025-2026)	200 \$	
Piscine (1er janvier au 31 décembre 2025)	80 \$ /se	ession
Soccer (été 2025)	200 \$	
Camp de jour (été 2025)	56 \$ /enfant/sem	aine

^{*} Sur présentation de leur compte de taxes, les propriétaires non-résidents sur le territoire de la Ville de Warwick auront accès au service de loisirs et culture sans avoir à défrayer ces frais.

Travaux publics et hygiène du milieu

Article 2.6 Transport de neige au dépôt de neiges usées

Camion 10 roues	25 \$ du voyage
Camion 12 roues	30 \$ du voyage
Camion semi-remorque	35 \$ du voyage

Article 2.7 Tarif main-d'œuvre, machinerie sans opérateur et matériaux

Description	Tarif	Remarques	
MAIN-D'ŒUVRE	TAUX RÉGULIER	TAUX 150 %	TAUX 200 %
Opérateur journalier/Préposé à l'aqueduc	33,29 \$*	49,94 \$*	66,58 \$*
Préposé à l'usine de filtration et des eaux usées	34,84 \$*	52,26 \$*	69,68 \$*
Responsable des travaux publics	36,40 \$*	54.60 \$*	72.80 \$*
Directeur des travaux publics	51,30 \$*	76,95 \$*	102,60 \$*

^{*}Le taux indiqué est majoré de 35 % afin de couvrir les bénéfices marginaux

MACHINERIE SANS OPÉRATEUR ET MATÉRIAUX

WACHINERIE SANS OPERATEUR E	I WATERIAUA	
Description	Tarif	Remarques
Balai de rue sur chargeur	115,50 \$/h	
Balai aspirateur	142,00 \$/h	
Camion 2 essieux (6 roues)	32,00 \$/h	
Camion (épandeur abrasif)	79,00 \$/h	
Camion (vide-puisard) siphon	Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant	
Camion à grue articulée (boom truck)		
Camion combiné (tank à eau)		
Camion de service (égouts, aqueduc, signalisation)	42,00 \$/h	
Camionnette	16,00 \$/h	
Chariot élévateur	Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant	
Compresseur	53,00 \$/h	
Détecteur de fuites (camion)	47,00 \$/h	

Descriptio	n	Tarif	Remarques				
Équipement chloration	(camion)	47,00 \$/h					
Localisateur de conduite (camion)		42,00 \$/h					
Machine à peinture		16,00 \$/h					
Nacelle, remorque, can	nion	Selon le prix fixé d	lans la facturation de l'entrepreneur en				
Bouteur		-	non-remboursée à la Ville des taxes				
Chargeur sur roues		126,00 \$/h					
Niveleuse							
Pelle sur roues		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes					
Pelle + marteau hydrau	lique						
Planeuse		afférentes, le cas é	échéant.				
Pompe à boue 4"							
Pompe à eau 2"		16,00 \$/h					
Rétrocaveuse (pépine)		94,00 \$/h					
Rouleau compacteur		92,00 \$/h					
Souffleur et chargeur		236,00 \$/h					
Tracteur (tondeuse)		21,00 \$/h					
(10111101101)	20 mm	_ 1,00 ψ,	<u> </u>				
	25 mm						
Perçage d'aqueduc	38 mm		lans la facturation de l'entrepreneur tion non-remboursée à la Ville des				
Diamètre :	50 mm	taxes afférentes, le					
	150 mm						
	200 mm						
	100 mm 150 mm	Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant					
Perçage d'égout Diamètre :	200 mm						
	254 mm						
Frais de transport (cam		0,70 \$/km					
Tourbe	,						
Branchements de servi	ces	Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en					
Asphalte		plus de la portion afférentes, le cas é	non-remboursée à la Ville des taxes				
	nunicinaux	anerenies, ie cas e	echeant				
Bris aux équipements municipaux Prêt de barricades		Ø	Gratuit aux organismes ou sur résolution du Conseil				
Prêt de signalisation		Ø	Gratuit aux organismes ou sur résolution du Conseil				
Réfection d'une section de bordure à la demande du propriétaire		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant					
Réfection de trottoir à la demande du propriétaire							
Sciage de béton ou d'asphalte sans armature		5,00 \$/m. linéaire					
Sciage de bordure de béton							
Sable Terre brune Ciment 0-3/4 Ciment 0-56 Gravier 0-20		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant.					
				I.		1	

Description	Tarif	Remarques
Gravier 0-100		
Pierre 0-5		
Pierre 0-20	Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes	
Pierre 0-56		
Pierre MG20-B	afférentes, le cas échéant.	
Pierre classe nette 12.5 mm-25 mm		
Récupération d'asphalte		

<u>Urbanisme</u>

Article 2.8 Permis

- Colportage* 200 \$ par personne
- * Aucuns frais ne seront exigés pour les organismes à but non lucratif ou les écoles.

Article 3

Les taxes provinciales et fédérales s'ajoutent aux tarifs prévus au présent règlement si applicable.

CHAPITRE III

INTÉRÊTS

Article 4

À compter du moment où le tarif prévu au présent règlement devient exigible, tout solde impayé porte intérêt à un taux annuel de 12 %.

CHAPITRE IV

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 5

Le présent règlement abroge et modifie tout règlement incompatible avec les dispositions des présentes.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 13^e jour du mois de janvier 2025.

Diego Scalzo,	Karine Larose,
Maire	Greffière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 9 décembre 2024

Adoption: 13 janvier 2025

Entrée en vigueur : 15 janvier 2025